



**Concernant les personnes souhaitant procéder à un renouvellement d'autorisation dérogatoire de pêche maritime de loisir à des fins scientifiques au sein de 2 zones de protection renforcée de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio au titre de l'année 2024.**


**Je respecte les 6 étapes suivantes :**

**1. Je procède à ma déclaration de pêche maritime de loisir au titre de l'année 2024 en me rendant durant les heures d'ouverture au public (à savoir les Mardis et Jeudis de 9h à 12h) à la permanence de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (RNBB) située à l'adresse suivante immeuble « U Centru », route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio, muni d'une pièce d'identité et, le cas échéant, des documents du navire, où un agent me remettra une attestation nominative.**

** Aucune déclaration de pêche maritime de loisir ne pourra être effectuée au nom d'une autre personne que celui du déclarant qui se sera rendu à la permanence de la RNBB, (pas de déclaration pour un tiers absent à savoir : parents, amis, connaissances).**

** Nous insistons sur le fait que chaque déclarant devra se présenter en personne auprès d'un agent commissionné et assermenté de la RNBB afin que sa procédure puisse être enregistrée et à condition qu'il soit en mesure de présenter la totalité des pièces demandées.**

**2. Si mon dossier est complet (Annexe 1 de l'arrêté complétée sur place + pièce d'identité) une attestation nominative de bonne déclaration de pêche maritime de loisir 2024 me sera remise le jour-même par un agent assermenté et commissionné de la RNBB.**

** Je conserve cette attestation nominative en parfait état lors de chaque sortie en mer et prends soin de toujours disposer d'une pièce d'identité afin d'être en mesure de présenter mes documents pour vérification en cas de contrôle de police de l'environnement.**

**3. Sur présentation du registre de sorties et de captures renseigné par mes soins au titre de l'année 2023, un agent commissionné et assermenté de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio me remettra un accusé de réception nominatif.**

**4. Je constitue ensuite mon dossier afin de solliciter l'étude du renouvellement de mon autorisation dérogatoire au titre de l'année 2024 en réunissant les 3 pièces suivantes :**

- Une copie de mon attestation de déclaration de pêche maritime de loisir au titre de l'année 2024.
- Une copie de l'accusé de réception nominatif attestant de la remise du registre des sorties et des captures au titre de l'année 2023 auprès du gestionnaire de la RNBB.
- L'exemplaire de demande de renouvellement d'autorisation dérogatoire de pêche maritime de loisir à des fins scientifiques au sein de 2 zones de protection renforcée de la RNBB au titre de l'année 2024 dument complété par mes soins (à savoir l'Annexe III de l'arrêté R20-2022-11-03-00003 du 03 novembre 2022).

**5. J'envoie mon dossier complet et sous pli suffisamment affranchi à l'attention de Monsieur le Directeur de la mer et du littoral de la Corse à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023 et au plus le tard le 20 décembre 2023 à l'adresse suivante :**

Direction de la Mer et du Littoral de Corse – Service Economie Bleue - RNBB,  
Terre-plein de la gare, 20302 Ajaccio Cedex 09.

**6. L'envoi de mon dossier n'entraîne pas autorisation automatique, je dois attendre que la liste des 400 autorisations dérogatoires soit publiée afin de savoir si ma demande a été acceptée ou refusée.**

**En effet, seules les personnes dont les nom et prénom figurent sur la liste publiée par la DMLC seront autorisées à pêcher au sein des deux zones de protection renforcée de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio et ce dans le respect des règles définies par l'arrêté préfectoral n°R20-2022-11-03-00003 du 03 novembre 2022 qui dispose d'un quota de 400 autorisations dérogatoires.**